

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2020

**L'an deux mille vingt, le mardi 16 juin**, à dix-huit heures, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CLERMONT-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 9 juin 2020

Présents : Francis LARROQUE, Frédéric PAQUIN, Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIE, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Anne MAZAUDIER, Nicolas PANAVILLE, Philippe PIGATTO, Jocelyne TRIAES, Fabienne VITRICE, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Christine DUCARROUGE, Jean-Luc DUPOUX, Évelyne LOMBARD, Claire NICOLAS, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Bernard TANCOGNE, Angèle THULLIEZ, Gérard PAUL, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL, Muriel ABADIE, Jean-Sébastien KLEIN-MEYER, Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

PROCURATIONS :

- 1- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 2- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à M. Jean-Luc DUPOUX

Excusés : Jacques DUPRÉ et Fabien VAZQUEZ

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommé secrétaire : M. Francis LARROQUE

Monsieur Gaëtan LONGO, Maire de la commune de CLERMONT-SAVÈS, accueille les conseillers communautaires.

M. Francis IDRAC, Président, remercie M. LONGO et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

M. Francis LARROQUE est nommé secrétaire de séance.

# ORDRE DU JOUR

## DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

<b>1</b>	<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR.....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>FINANCES.....</b>	<b>3</b>
3.1	Budget principal : décision modificative n° 1 .....	3
3.2	Budget annexe Roulage : décision modificative n° 1 .....	4
<b>4</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>5</b>
4.1	Approbation du Plan de Continuité d'Activités (PCA) .....	5
4.2	Approbation du Plan de Reprise d'Activités (PRA) .....	5
4.3	Prime exceptionnelle Covid-19.....	5
4.4	Modification du RIFSEEP.....	5
4.5	Services techniques : conventions de mise à disposition de personnel entre la commune de l'Isle-Jourdain et la CCGT.....	5
4.6	Service culture : convention de mise à disposition de personnel entre la CCGT et l'École de musique et la commune de l'Isle-Jourdain.....	5
<b>5</b>	<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE .....</b>	<b>6</b>
5.1	ZAE de l'Espèche : Annulation de l'attribution du lot n°7 à la société FACT .....	6
5.2	ZAE du Roulage : changement de société pour l'acquisition des lots n° 14 et 15 par le Groupe Saint-Éloi.....	6
<b>6</b>	<b>SPORT.....</b>	<b>6</b>
6.1	Piscine : ouverture saison 2020 .....	6
<b>7</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES.....</b>	<b>8</b>

# NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

## 1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2020.

## 2 DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Le Conseil communautaire prend acte des décisions.

## 3 FINANCES

### 3.1 Budget principal : décision modificative n° 1

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'effectuer la décision modificative ci-dessous :

#### Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
article	Désignation	Montant	article	Désignation	Montant
011	Jeunesse (TAP, transport, alimentation)	-23 270 €	6419	Remboursement frais de personnel Jeun	15 000 €
012	Jeunesse (heures complémentaires)	-22 800 €	7067	Facturation famille Jeunesse	-106 000 €
		-46 070 €			-91 000 €
011	Petite Enfance (alimentation)	-4 000 €	7066	Facturation famille Petite Enf	-36 000 €
012	Petite Enfance (CFA)	-18 000 €	7478	Subvention CAF Petite Enfance	36 000 €
		-22 000 €			0 €
011	Piscine (alimentation, petit équipement...)	-2 800 €	70632	Entrées Piscine (ouv juin/oct)	-50 000 €
012	Piscine (ouverture reportée juin)	-30 490 €	7068	Buvette Piscine (pas de buvette)	-5 000 €
		-33 290 €	7473	Subvention Département (collégiens) Piscine	-1 500 €
011	RH (formation, frais déplacement)	-4 000 €			-56 500 €
012	RH- Action sociale	-20 000 €			
		-24 000 €	7362	taxe séjour 2020 (exonération 2eme sem)	-11 250 €
012	Office de tourisme	2 500 €			
7398	Reversement taxe séjour OT 2019	16 051 €	74718	Subvention Etat pour masques (21000 masques)	6 000 €
673	Titres annulés Scot	5 000 €	74124/126	DGF	18 802 €
022	Dépenses imprévues	-32 139 €			
	<b>TOTAL DM</b>	<b>-133 948 €</b>		<b>TOTAL DM</b>	<b>-133 948 €</b>

## Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
article	Désignation	Montant	article	Désignation	Montant
2051	Logiciel gestion planning - Jeun	-10 000 €	10226	Taxe d'aménagement	9 600 €
2031	Projet tiers lieu - Economie	-12 000 €			
20422	Aide à l'immobilier d'entrep - Eco	-13 994 €	13	DETR Frégouville - dossier complémentaire	32 006 €
202	Révision PLU Fontenilles - AT	-40 000 €			
2031	Schéma stratégique vélo - Env	-15 000 €			
2031	Etude extension EM - ST	-10 000 €			
2188	Barrières Piscine - traitement air	2 500 €			
2188	Matériel MIC	1 400 €			
2135	Volet roulant crèche Fontenilles	1 200 €			
2152	Signalétique voies cyclables	7 500 €			
204	Aides aux entreprises	130 000 €			
	<b>TOTAL DM</b>	<b>41 606 €</b>		<b>TOTAL DM</b>	<b>41 606 €</b>

### 3.2 Budget annexe Roulage : décision modificative n° 1

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (2 abstentions : Mme VITRICE et M. PIGATTO) d'effectuer la décision modificative ci-dessous :

Section de fonctionnement		
<b>Dépenses</b>		
<b>Chapitre 011</b>		<b>26 500</b>
<b>Article 605</b>	<b>Achat de matériel, équipement et travaux</b>	<b>26 500</b>
<b>Recettes</b>		
<b>Chapitre 042</b>		<b>26 500</b>
<b>Article 71355</b>	<b>Variation des stocks</b>	<b>26 500</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

Section d'investissement		
<b>Dépenses</b>		
<b>Chapitre 040</b>		<b>26 500</b>
<b>Article 3555</b>	<b>Terrains aménagés (stocks)</b>	<b>26 500</b>
<b>Recettes</b>		
<b>Chapitre 16</b>		<b>26 500</b>
<b>Article 1641</b>	<b>Emprunts</b>	<b>26 500</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

## **4 RESSOURCES HUMAINES**

### **4.1 Approbation du Plan de Continuité d'Activités (PCA)**

Vu l'avis favorable du Comité Technique (CT) en date du 04/06/2020, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le PCA joint en annexe de la délibération.

### **4.2 Approbation du Plan de Reprise d'Activités (PRA)**

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 04/06/2020, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le PRA joint en annexe de la délibération.

### **4.3 Prime exceptionnelle Covid-19**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » au profit des agents, mentionnés dans la délibération, particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

### **4.4 Modification du RIFSEEP**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les modifications apportées au RIFSEEP (Cf. délibération).

### **4.5 Services techniques : conventions de mise à disposition de personnel entre la commune de l'Isle-Jourdain et la CCGT**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les termes des trois conventions de mise à disposition de personnel entre la commune de l'Isle-Jourdain et la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine. et d'autoriser le Président à les signer.

### **4.6 Service culture : convention de mise à disposition de personnel entre la CCGT et l'École de musique et la commune de l'Isle-Jourdain**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les termes des deux conventions de mise à disposition de personnel et d'autoriser le Président à les signer.

## 5 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 5.1 ZAE de l'Espèche : Annulation de l'attribution du lot n°7 à la société FACT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'annuler l'attribution du lot n° 7 de la ZAE de l'Espèche à la société FACT.

### 5.2 ZAE du Roulage : changement de société pour l'acquisition des lots n° 14 et 15 par le Groupe Saint-Éloi

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de modifier la délibération n° 06122016-17 en indiquant que l'acquéreur est la SCI GSE 32 en lieu et place de la SAS GSEP,
- de donner son accord pour vendre les lots n°14 et 15 (parcelles BK 65 et BK 66), d'une superficie totale de 5 210 m<sup>2</sup>, à 30 € HT le m<sup>2</sup>, soit au total 156 300 € HT, à la SCI GSE 32 pour réaliser le projet détaillé ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente et à recevoir par Maître Franck JULIEN, notaire, tous les actes relatifs à ce dossier.

## 6 SPORT

### 6.1 Piscine : ouverture saison 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- valider la création de tarifs unitaires nouveaux (tarif plein et tarif réduit en configuration bassin dynamique),
- valider la réintroduction des abonnements mensuels,
- valider la création d'un tarif « bonnet de bain »,
- valider le vote des tarifs buvette,
- donner délégation à M. le Président pour signer tout acte relatif au fonctionnement de la piscine sur la saison 2020.

<b>BASSIN : ABONNEMENTS MENSUELS</b>	
Habitants du territoire de la Gascogne Toulousaine	
Abonnement mensuel adulte (+ 14 ans)	<b>42,00 €</b>
Abonnement mensuel réduit (6 ans -14 ans/65ans et plus)	<b>21,00 €</b>
Habitants des communes extérieures au territoire	
Abonnement mensuel adulte (+ 14 ans)	<b>52,00 €</b>
Abonnement mensuel réduit (6 ans -14 ans/65ans et plus)	<b>26,00 €</b>
<b>Entrée unitaire « Bassin dynamique » (1 h 45)</b>	
ADULTES (+ de 14 ans)	<b>2,00 €</b>
Réduit (6ans-14ans/65ans et plus)	<b>1,00 €</b>

<b>Ventes</b>	
Bonnet de bain (unité)	<b>0,50 €</b>

<b>BUVETTE désignation produits</b>	<b>Tarifs 2020</b>
<b>PRODUITS SUCRÉS</b>	
<b>Glaces</b>	
MAGNUM Classic	2,50 €
MAGNUM Chocolat blanc	2,50 €
MAGNUM Amande	2,50 €
MAGNUM Double-chocolat	2,50 €
MAGNUM Cookies	2,50 €
Cornetto caramel salé	2,50 €
Cornetto Tropical (+ 100 ml *)	2,50 €
Cornetto Enigma Chocolat	1,00 €
Barre Bueno ice-cream	2,00 €
Cornetto Bueno ice-cream	2,00 €
Cornetto Enigma Vanille	1,00 €
BEN & JERRYS (100 ml au lieu de 150 ml)	3,00 €
SOLERO Bio citron	2,00 €
SOLERO Exotique	2,00 €
CALIPO shots Cola	1,50 €
CALIPO shots Lipton	1,50 €
SUPER TWISTER (orange fraise citron...)	1,50 €
PUSCH UP HARIBO	2,00 €
<b>Autres produits sucrés</b>	
DONUTS	1,00 €
Gaufre sucre	2,00 €
Gaufre Nutella	2,50 €
Panini Nutella	4,00 €
Pop-Corn	1,50 €
Sachet de bonbons (40 g)	0,60 €
<b>BOISSONS</b>	
Fraîches : sodas, jus de fruits (33 cl)	2,00 €
Thé, chocolat	2,00 €
Café	1,20 €
Eau (50 cl)	1,00 €
<b>PRODUITS SALÉS</b>	
Croque-monsieur	2,50 €
Panini (au choix)	4,00 €
Chips	1,00 €

## 7 QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Mme CLAIR informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu à la CCGT le 09/06/2020 entre le syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage MANÉO 31 et la CCGT pour faire un point de situation sur l'aire d'accueil de l'ISLE-JOURDAIN. Elle indique que la fermeture de l'aire est maintenue du lundi 20 juillet au dimanche 9 août 2020 pour effectuer des travaux de rénovation suite à des dégradations et à la mise en place d'un logiciel de gestion à distance des fluides qui permettra la sécurisation des paiements pour les consommateurs d'eau et d'électricité.
- ⇒ M. LARROQUE souligne que les plantations de féveroles ont permis cette année de limiter les coulées de boues sur les routes. Il précise qu'il a été constaté de fortes érosions lorsque ces plantations ne sont pas réalisées.  
M. PAUL souligne l'efficacité de cette culture.  
Mme DELTEIL propose l'extension de l'accompagnement des agriculteurs du bassin de l'Hesteil à l'ensemble du territoire de la Gascogne Toulousaine.
- ⇒ M. LARROQUE remercie M. LOUBENS pour son implication en tant que second conseiller communautaire de la commune d'AURADÉ durant ces 6 dernières années. Il remercie également le conseil municipal de l'ISLE-JOURDAIN grâce auquel celui-ci ne siègera pas durant cette mandature et faisant perdre à certaines communes (AURADÉ : - 1, MONFERRAN-SAVÈS : - 1 et SÉGOUFIELLE : - 1) un conseiller communautaire titulaire alors que d'autres se voient attribuer de nouveaux sièges (L'ISLE-JOURDAIN : + 2 et FONTENILLES : + 2).

Mme DELTEIL rappelle qu'en lien avec la Préfecture, un accord local avait été convenu en Bureau pour maintenir la répartition des sièges des communes telle qu'elle était lors du mandat 2014/2020 mais que le conseil municipal de l'Isle-Jourdain n'a pas tenu compte de cet engagement en s'y opposant par délibération en juin 2019.

Mme BARIOULET interroge le président sur le nombre de siège alloué à la commune de RAZENGUES.

M. IDRAC répond que la répartition des sièges est au prorata de la population en application du droit commun puisque l'accord local n'a pas été adopté. Il précise que la commune de RAZENGUES n'avait déjà en 2014 qu'un seul conseiller communautaire.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 16 juillet 2020, à 18 h, à l'ISLE-JOURDAIN (salle polyvalente).

La séance est levée à 19 h.

Ce compte-rendu a été affiché le 19/06/2020.

**Le Président,**



**Francis IDRAC**